

CESSION DE PARTS

LES SOUSSIGNEES:

DÉPOT N° A1103 DU

15 MARS 2006



- La société **GESTION 4 CONSEIL**, société à responsabilité limitée au capital de 2.676.358 €, dont le siège social est fixé à **CLERMONT FERRAND (63 000)** - 56 Boulevard Gustave Flaubert, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de **CLERMONT-FERRAND** sous le numéro 301 503 066.

Représentée par Monsieur **Claude AUBERT**, co-gérant, spécialement mandate à l'effet des présentes aux termes d'une assemblée générale en date du 8 Février 2006.

De première part,

Ci-après dénommée "LE CEDANT"

- Madame **Corinne Greta Quintillia DURAND** épouse **BESSON**, inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Auvergne.

Née le 30 Mai 1970 à **TOURS (37)**.

Mariée avec Monsieur **Jérôme BESSON** sous le régime de la participation aux acquêts aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître **Nicolas DUTOUR**, Notaire à **PONT DU CHATEAU (63)** le 4 Août 1999, préalablement à leur union célébrée à la Mairie d'**ALLAN (26)** le 28 Septembre 1999.

Demeurant ensemble à **CLERMONT-FERRAND (63100)** - 90 rue des Chanelles.

De seconde part,

- Monsieur **Nicolas Jean Alfred PIPET**, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables d'Auvergne.

Né le 7 Novembre 1974 à **BEAUMONT (63)**.

Célibataire non pacsé.

Demeurant à **CLERMONT-FERRAND (63000)** - 56 rue Bonnabaud.

De troisième part,

Ci-après dénommés "LE CESSIONNAIRE"

CB NP

Il a été exposé et convenu ce qui suit

EXPOSE

Aux termes de statuts en date CLERMONT-FERRAND (63) du 21 novembre 1986, ainsi que divers autres actes, il existe une société à responsabilité limitée de commissaires aux comptes dénommée *VISAS 4 COMMISSARIAT* » au capital de 96.420 €, divisé en 3.214 parts sociales de TRENTE euros chacune, dont le siège est à CLERMONT-FERRAND (63) - 56, Boulevard Gustave Flaubert, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 339.418.535, et qui a pour objet :

- l'exercice de la profession de Commissaires aux comptes telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires.

CESSION DE PARTS

Par les présentes la SARL GESTION 4 CONSEIL cédant soussignée de première part. cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Madame Corinne BESSON, soussignée de seconde part qui accepte la pleine propriété d'UNE (1) part sociale portant le numéro 2 855 lui appartenant dans la société « VISAS4 COMMISSARIAT »

Par les présentes la SARL GESTION 4 CONSEIL cédant soussignée de première part cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Monsieur Nicolas PIPET, soussigné de troisième part qui accepte la pleine propriété d'UNE (1) part sociale portant le numéro 2 856 lui appartenant dans la société "VISAS4 COMMISSARIAT".

PROPRIETE JOUISSANCE

Au moyen de la présente cession les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées, à compter de ce jour, et en auront la jouissance par la perception de tous les dividendes, revenus et produits qui pourront être distribués, à compter de ce même jour.

En conséquence, le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

PRIX MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT DIX NEUF EUROS QUARANTE CINQ CENTS (119,45 €) par part soit :

- 119.45 € pour la part acquise par Madame Corinne BESSON laquelle somme a été payée comptant, ce jour par le cessionnaire au cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

⚡ CB NP

- 119.45 € pour la part acquise par Monsieur Nicolas PIPET laquelle somme a été payée comptant, ce jour par le cessionnaire au cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

Soit un total de DEUX CENT TRENTE HUIT Euros QUATRE VINGT DIX (238.90 euros) pour les 2 parts cédées.

DONT QUITTANCE

AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article 10 § 2 des statuts, la présente cession a été dûment agréée par décision collective extraordinaire des associés en date du 8 Février 2006.

FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

SIGNIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article L221-14 du nouveau code de commerce, la signification à la société sera remplacée par le dépôt d'un original du présent acte de cession au siège social, contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

IMPOSITION SUR LA PLUS-VALUE

Le cédant reconnaît avoir été avisé par le rédacteur de l'obligation de déclarer avec l'ensemble de ses revenus la plus-value imposable qu'il a pu réaliser par le présent acte, sauf à faire valoir un cas d'exonération.

ENREGISTREMENT

Pour l'enregistrement des présentes, il est précisé que la société VISAS4 COMMISSARIAT n'est pas à prépondérance immobilière.

h CB NP

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.

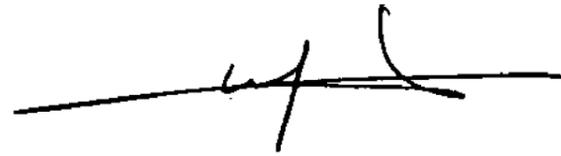
Fait à CLERMONT FERRAND (63)

le 14/10/2006
en 7 originaux

Pour la SOCIETE GESTION 4 CONSEIL
Monsieur Claude AUBERT



Madame Corinne BESSON,



Monsieur Nicolas PIPET,



Enregistré à : S I B DE CLERMONT-FERRAND SUD-OUEST

Le 27/02/2006 Bordereau n°2006/295 Case n°1

Ext 1017

Enregistrement : 15 €

Pénalités :

Total liquidé : quinze euros

Montant reçu : quinze euros

L'Agent



Enregistré à : S I B DE CLERMONT-FERRAND SUD-OUEST

Le 27/02/2006 Bordereau n°2006/295 Case n°3

Ext 1019

Enregistrement : 10 €

Pénalités :

Total liquidé : dix euros

Montant reçu : dix euros

L'Agent

